

L'an deux mil douze, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNE, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain, MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Allain, Mme Delagrangé, M. Sicard.

Étaient excusés : M. Roquet, Mme Bouyer, M. Colin.

Pouvoirs : M. Roquet à M. Vaillier, Mme Bouyer à M. Lafréchoux.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Maryvonne DELAGRANGE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### 2012/1201 : DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ❖ Section C n° 49 - 50 – 1154 – 1158 « Vergné »

### 2012/1202 : CRÉATION D'UNE ZONE 30 - RD 36 - « ROUTE DE MONTMORILLON »

Considérant le trafic routier important et l'accroissement de la fréquentation piétonne un renforcement de la sécurité « Route de Montmorillon » est nécessaire, Monsieur le Maire propose d'y créer une zone 30, qui viendrait renforcer l'opération de sécurisation déjà réalisée par les travaux d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le projet de la zone 30,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de mener à bien ce projet.

### 2012/1203 : CRÉATION D'UNE ZONE 30 - D'UN SENS UNIQUE ET D'UNE INTERDICTION DE STATIONNER - RD 747- «GRAND'RUE»

Dans la continuité des différents travaux d'aménagement réalisés dans la «GRAND'RUE », Monsieur le Maire propose d'y créer une zone 30 et de la mettre en sens unique avec interdiction de stationner. Cette initiative viendrait renforcer l'opération de sécurisation déjà réalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le projet de la zone 30,
- Accepte de mettre la « GRAND'RUE » en sens unique dans le sens RD 148 « QUARTIER DE L'ÉRABLE » vers la « PLACE D L'ÉGLISE » et d'y interdire le stationnement aussi bien sur la chaussée que sur les trottoirs,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de mener à bien ce projet.

**2012/1204 : RÉVISION LOYER SUIVANT BAIL EMPHYTÉOTIQUE PASSÉ AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suivant le bail emphytéotique, en date du 2 juin 1998, passé avec la Communauté de Communes du Civraisien, le loyer annuel est déterminé au moyen d'une règle proportionnelle ayant pour données:

Loyer de base	2.06 €
Indice de base	120.31
Montant de l'indice du 2ème trimestre 2012	122.96
Ce qui représente une variation annuelle de	2.20 %
	$2.06 + 2.20 \% = 2.11 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter le loyer à 2.11 € pour l'année 2013.

**2012/1205 : ROULEAU PALPEUR ÉLAGUEUSE**

Monsieur le Maire fait savoir que le rouleau palpeur de l'élagueuse est hors d'usage et donne lecture des deux devis proposé par la SARL GOURDEAU ET FILS, le premier d'un montant de 941.32 € TTC pour la réparation, le second d'un montant de 1 071.88 € TTC pour le remplacement à neuf.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Retient le devis d'un montant de 1 071.88 € TTC pour le remplacement à neuf du rouleau palpeur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

**2012/1206 : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de :

- ✓ Créer un poste d'agent administratif dans le cadre du Contrat d'Adaptation à l'Emploi (CAE) afin d'établir le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- ✓ L'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi de Civray pour le compte de l'État qui sera établie au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 8 mois à la date de signature, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ~ Décide de créer un poste d'agent administratif dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ».
- ~ Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 8 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- ~ Précise que la durée de travail sera au minimum de 22 heures et au maximum de 24 heures par semaine.
- ~ Indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- ~ Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi et à signer tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce recrutement.

**QUESTIONS DIVERSES**

**ROUTE DE MONTMORILLON** : Un comptage sera demandé

**GRAND'RUE** : Monsieur MÉZIL et Madame DELAGRANGE signalent que le 1<sup>er</sup> poteau se voit mal la nuit et proposent la pose d'un réflecteur.

**PROJET SCOT** : Monsieur le Maire fait un exposé sur le projet de SCOT Sud Vienne (Schéma de Cohérence Territoriale). Il repose sur 87 communes du Sud de la Vienne, 10 cantons et 6 communautés de Communes. Succinctement, il aura pour but d'être un outil de mise en cohérence de l'aménagement du territoire pour une durée de 15 à 20 ans avec mise à jour tous les 6 ans.

**CHEMIN A CÔTÉ DE « CHEZ BENEST »** : Il est proposé de l'identifier afin de vendre le bois qui l'encombre, au tarif défini dans la délibération du 28 octobre 2010 soit

11 € le m<sup>3</sup>. Une fois nettoyé il faudra décider soit de l'inclure dans la journée des chemins soit de le traité à part.

**RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES** : Monsieur le Maire fait un point sur la réforme des rythmes scolaires. Force est de constater que devant le manque d'éléments fournis à ce jour par l'État, il est difficile de se prononcer sur un projet. De plus, la décision au niveau de la Commune ne pourra avoir lieu qu'en cohérence avec les autres communes de la Communauté de Communes eu égard à la compétence du ramassage scolaire.

**INDEX :**

2012/1201	DROITS DE PRÉEMPTION	
2012/1202	CRÉATION D'UNE ZONE 30 - RD 36 - « ROUTE DE MONTMORILLON »	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1203	CRÉATION D'UNE ZONE 30 - D'UN SENS UNIQUE ET D'UNE INTERDICTION DE STATIONNER - RD 747- «GRAND'RUE»	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1204	RÉVISION LOYER SUIVANT BAIL EMPHYTÉOTIQUE PASSÉ AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN.	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1205	ROULEAU PALPEUR ÉLAGUEUSE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1206	CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DU DISPOSTIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	GRAND'RUE - PROJET SCOT - CHEMIN A CÔTÉ DE « CHEZ BENEST » - RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

<b>Christian GRIMAUD</b>	
<b>Roland VAILLIER</b>	
<b>Carole BLAIN</b>	
<b>Bernard MARCHAND</b>	
<b>Didier MÉZIL</b>	
<b>Jean-Claude LAFRÉCHOUX</b>	
<b>Jacky BARRÉ</b>	
<b>Mickaël COLIN</b>	<b>Excusé</b>
<b>Francis ROQUET</b>	<b>Excusé</b>
<b>Daniel ALLAIN</b>	
<b>Maryvonne DELAGRANGE</b>	
<b>Daniel SICARD</b>	
<b>Ginette BOUYER</b>	<b>Excusée</b>